

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 0 - Généralités

A défaut de dispositions particulières convenues par écrit, les commandes reçues par Brüel & Kjær France au titre des Produits commercialisés par Brüel & Kjær France (ci-après les « Produits »), au titre des Logiciels tels que définis ci-après, ainsi que les prestations afférentes aux Produits et Logiciels vendus (ci-après « les Services ») sont soumises aux présentes conditions générales, quelles que soient, par ailleurs, les clauses figurant sur les documents du Client.

### 1 - Prix

- 1.1 Nos prix sont déterminés par application du tarif en vigueur. Ils sont exprimés en Euros, et s'entendent nets, hors taxes et droits divers.
- 1.2 Nous nous réservons le droit de modifier notre tarif à tout moment. Toutefois les prix communiqués sont fermes et non révisables pendant un délai d'option de trente jours à compter de la date de la proposition de prix. En l'absence de proposition de prix en cours de validité, le prix retenu pour une commande est celui du tarif en vigueur au jour de la réception de cette commande.
- 1.3 Les commandes d'un montant inférieur à 230 (deux cent trente) Euros HT se verront majorées de frais de dossier d'un montant minimum de 50 (cinquante) Euros HT.  
Les taxes applicables sont celles en vigueur lors du fait générateur.

### 2 - Produits et Logiciels

- 2.1 Brüel & Kjær France se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures aux spécifications de ses Produits et ses Logiciels, sans incidence sur leur performance, ainsi que la possibilité d'utiliser des composants ou produits de substitution, en cas d'indisponibilité de pièces ou de matières premières, du fait notamment d'une modification de la réglementation ou d'une rupture de stocks chez ses propres fournisseurs.
- 2.2 Toutes les descriptions et illustrations, les prix et autres informations figurant sur les brochures, catalogues et tous autres documents ou support de Brüel & Kjær France sont donnés à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Seule l'offre de prix ou une spécification technique détaillée acceptée par les deux parties, pourra fixer les paramètres contractuels.
- 2.3 Le Client est tenu de fournir à Brüel & Kjær France toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de sa mission et est responsable de leur exactitude, de leur caractère complet et de leur mise à jour pendant toute la durée de la mission. Le Client doit préciser clairement ses besoins et se renseigner précisément sur l'adéquation des Produits et des Logiciels de Brüel & Kjær France à ses besoins.

### 3 - Services

- 3.1 Le Client est tenu de fournir à Brüel & Kjær France toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de sa mission et est responsable de leur exactitude, de leur caractère complet ainsi que de leur mise à jour pendant toute la durée de la mission. Le Client doit préciser clairement ses besoins et se renseigner précisément sur l'adéquation des Services de Brüel & Kjær France à ses besoins.
- 3.2 Brüel & Kjær France s'efforce d'exécuter les Services convenus dans les termes du devis et est tenu à cet égard d'une obligation de moyens et non de résultat.

### 4 - Logiciels

Brüel & Kjær France conserve à tout moment la propriété de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les logiciels, firmware, les programmes informatiques (ci-après appelés « Logiciels ») ainsi que sur la documentation en rapport avec les Logiciels fournis au Client et concède à ce dernier une licence d'utilisation non exclusive et non transférable des Logiciels pour la seule utilisation des Produits, conformément aux dispositions ci-annexées (ci-après « la Licence »).

### 5 - Transport des Produits et Logiciels

- 5.1 Nos prix s'entendent, à l'exception des systèmes d'excitation de vibrations (ensembles vibreur et équipements auxiliaires / amplificateur de puissance) d'une force nominale sinus crête supérieure à 500 (cinq cents) newtons, et plus généralement, et sauf convention contraire, pour marchandises emballées départ nos usines. Le port, ainsi que la manutention, si il y a lieu, sont à la charge du destinataire.
- 5.2 La livraison, qui pourra s'effectuer en plusieurs envois, sera effectuée à l'adresse indiquée sur le bon de commande et sera considérée comme effectuée au moment où les marchandises arriveront à cette adresse.
- 5.3 Nos marchandises sont assurées par nos soins pendant la livraison. Cependant, le destinataire qui en prend livraison a la responsabilité d'en vérifier l'état à l'arrivée, et, en cas d'avarie ou de manquants, d'effectuer, en application de l'article L133-3 du code de commerce les réserves nécessaires auprès du transporteur dans les trois jours à compter de la réception de la marchandise par lettre recommandée avec avis de réception, dont copie sera jointe simultanément à Brüel & Kjær France par lettre recommandée avec avis de réception.

Chaque appareil est livré avec son emballage d'origine.

### 6 - Délais de livraison des Produits et Logiciels et délais de réalisation des Prestations de services

- 6.1 Les délais de livraison des Produits et Logiciels et de réalisation des Services figurant sur nos propositions de prix et sur nos confirmations de commande ou devis sont donnés à titre indicatif. Ils prennent effet, dès que le cahier des charges, comportant toutes les spécifications techniques, a été convenu, et que Brüel & Kjær France a accepté la commande du Client par écrit.  
Les éventuels retards de livraison ou retards dans l'exécution des Services ne peuvent donner lieu à indemnités, pénalités ou dommages et intérêts.

### 7 - Transfert de risques et de propriété des Produits et des Logiciels

- 7.1 Le transfert des risques s'effectue, pour les ventes à destination de la France métropolitaine, à la livraison au premier transporteur des Produits et Logiciels (frais jusqu'au déchargement du mode de transport, avec assurance de la marchandise transportée souscrite par le vendeur pour le compte de l'acheteur). Pour les autres ventes, le transfert de risque s'effectue lors de la remise au transitaire du Client sur la zone de l'Aéroport de PARIS ou tout autre lieu faisant l'objet d'un accord écrit entre les parties.
- 7.2 LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES MARCHANDISES N'INTERVIENT QU'APRES PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX PRINCIPAL ET DES FRAIS ACCESSOIRES ET INTERETS, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L624-16 DU CODE DE COMMERCE. En cas de défaut de paiement par le Client de tout ou partie du prix, étant précisé que la simple remise d'effets de commerce ou d'autres titres créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement, Brüel & Kjær France sera en droit de revendiquer les biens vendus ou d'en obtenir la restitution, aux frais du Client, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. En cas de revente des Produits par le Client, Brüel & Kjær France pourra revendiquer le prix auprès du tiers acquéreur.  
Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison, des risques de pertes et dommages occasionnés aux Produits vendus.  
Le Client doit donc veiller à la conservation des Produits et les faire assurer contre les dommages et pertes, et procéder en cas de destruction totale ou partielle même pour cas fortuit, force majeure ou du fait d'un tiers, à sa remise en état ou à son remplacement, en application de l'article 1137 du code civil.
- 7.3 Notre garantie n'est acquise qu'au paiement intégral des Produits et des Logiciels.

### 8 - Fin de vie des Produits

En faisant l'acquisition d'un Equipement Electrique et Electronique (EEE) auprès de Brüel & Kjær France, le Client s'engage à assurer lui-même et en totalité l'élimination (traitement sélectif, valorisation et destruction) des déchets issus de cet EEE, dans les conditions prévues par les articles 21 et 22 du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des EEE et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

### 9 - Conditions de paiement des Produits, Logiciels et Services

- 9.1 Sauf convention contraire entre les parties, toute commande doit être accompagnée du règlement d'un acompte de 30 % de son montant. Le solde est payable net, sans escompte, à 30 (trente) jours nets de la date de facturation, par virement bancaire.
- 9.2 Les factures sont émises par Brüel & Kjær France à la date de livraison des Produits et/ou des Logiciels ou après l'exécution des Services (à l'exception des Contrats de Services, qui restent facturés en début de période contractuelle). Elles sont payables au Siège Social de Brüel & Kjær France.
- 9.3 Toute somme non payée à l'échéance entrainera application de plein droit et sans mise en demeure, d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal.
- 9.4 De plus, en cas de défaut de paiement ou de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, Brüel & Kjær France se réserve le droit de suspendre la livraison des Produits et/ou Logiciels et/ou l'exécution des Services objets des commandes en cours. Dans un délai d'un mois après une mise en demeure restée infructueuse, la vente pourra être résiliée de plein droit, si bon semble à Brüel & Kjær France, de même que toutes les autres commandes en cours qui n'auront pas fait l'objet d'une livraison des Produits et Logiciels ou d'exécution des Services. Le Client devra rembourser tous les frais de recouvrement des sommes dues.  
Les commandes destinées à l'exportation ne feront pas l'objet d'expédition avant notification sans réserve à Brüel & Kjær France d'un crédit documentaire irrévocable et confirmé émanant d'une banque établie en France et couvrant la totalité du prix.

### 10 - Réception des Produits et des Logiciels

- 10.1 La réception des Produits et/ou des Logiciels résulte de la constatation de leur conformité avec les spécifications techniques convenues et remises par Brüel & Kjær France.

- 10.2 Si l'installation n'est pas effectuée par Brüel & Kjær France, la conformité du Produit et/ou du Logiciel aux caractéristiques convenues sera réputée acquise si, dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la livraison, le Client n'a pas notifié à Brüel & Kjær France de réserves par écrit. Ce délai ne pourra toutefois être retenu pour calculer l'échéance de paiement qui demeure fixée à 30 (trente) jours nets de la date de facturation.
- Si l'installation est effectuée par Brüel & Kjær France, la conformité des Produits et/ou des Logiciels aux caractéristiques convenues sera réputée acquise si le Client n'a pas notifié de réserves par écrit dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de l'installation des Produits et des Logiciels, si aucune recette n'a été effectuée contradictoirement.
- 11 - **Retour des Produits et des Logiciels**  
Aucun Produit et/ou Logiciel ne pourra être retourné à Brüel & Kjær France sans son accord écrit, les frais et les risques liés au transport, à la manutention, à l'emballage, à la remise en état et à la remise en stock éventuels étant à la charge du Client, sauf accord particulier couvrant notamment le cas de non conformité des produits avec les spécifications techniques de Brüel & Kjær France.
- 12 - **Documentation**  
Un manuel d'instructions sera fourni avec chaque Produit ou Logiciel.
- 13 - **Garantie**  
13.2 Outre la garantie légale dont bénéficie le Client conformément aux dispositions du Code Civil, les Produits sont garantis un an contre tout vice de construction ou défaut de fonctionnement à dater du jour de la livraison.
- 13.3 En ce qui concerne les Logiciels, leur conformité au contrat est garantie pendant un délai de 90 (quatre-vingt dix) jours à compter de la livraison au Client.
- 13.4 Pendant la période de garantie contractuelle, Brüel & Kjær France assure gratuitement (pièces et main d'œuvre) la réparation en usine ou, si Brüel & Kjær France préfère, le remplacement des matériels affectés d'un défaut de fabrication. Les Produits et/ou Logiciels devront être retournés dans les locaux de Brüel & Kjær France, aux frais du Client. Les frais de renvoi au Client ne sont pas pris en charge par Brüel & Kjær France.
- Les systèmes d'excitation de vibrations (ensembles vibreur et équipements auxiliaires / amplificateur de puissance) d'une force nominale sinus crête supérieure à 500 (cinq cents) newtons sont réparés sur site, en France métropolitaine, dans le cadre de la garantie.
- 13.5 La garantie n'est pas applicable si le défaut ou le vice résulte : (i) d'un fonctionnement anormal de l'appareil, tels les dommages résultant de chocs anormaux, d'erreurs de manœuvre ou d'une utilisation anormale ou non appropriée de l'appareil ou non-conforme aux instructions de Brüel & Kjær France, (ii) de modifications et réparations effectuées par le Client sans l'accord préalable écrit de Brüel & Kjær France, (iii) de pièces ajoutées par le Client et qui n'ont pas été fabriquées par Brüel & Kjær France, (iv) d'une faute du Client ou d'un manquement du Client à son obligation d'information visée au point 3.1, (v) de l'usure normale des Produits.
- La garantie n'est également pas applicable si le Client continue à utiliser les Produits et les Logiciels après avoir notifié ou constaté un vice ou un défaut.
- 13.6 La garantie ne joue pas pour les vices apparents.
- 13.7 En ce qui concerne les Services, toute non-conformité apparente doit être notifiée dans un délai de 10 (dix) jours et au maximum de 2 (deux) mois à compter de l'achèvement de la prestation. Si Brüel & Kjær France estime fondée la réclamation, il sera remédié à la non-conformité dans la mesure du possible.
- 13.8 Une panne survenant sur le Produit ou le Logiciel avant que la facture ne soit réglée ne doit en aucun cas servir de prétexte à l'annulation de la commande ni à un retard de paiement.
- 13.9 Les présentes dispositions constituent la seule garantie consentie au Client, à l'exclusion de toutes autres garanties expressives ou tacites, légales ou autres, incluant sans aucune limitation les garanties de qualité ou de conformité à des besoins spécifiques, et ce, dans les conditions et limites fixées par la loi.
- 13.10 Notre garantie n'est acquise qu'au paiement intégral des Produits, des Logiciels et des Services.
- 14 - **Responsabilité**  
14.1 En cas de manquement de la société Brüel & Kjær dans la fourniture des Produits et/ou Logiciels ou dans l'exécution des Services, cette dernière ne sera tenue responsable envers les Clients que des dommages directs, à l'exclusion des dommages indirects.
- Par dommages indirects il faut entendre notamment tous dommages pour perte de chiffre d'affaires, de revenus ou de bénéfices, qu'ils aient été prévisibles ou non, manque à gagner, perte d'opportunité commerciale, perte d'image de marque et de renommée, perte de clientèle, perte ou de destruction de données, pertes liées à l'immobilisation des Produits et/ou Logiciels ou enfin toute autre perte ou préjudice financier quelconque.
- 14.2 En tout état de cause la responsabilité de Brüel & Kjær est plafonnée aux montants facturés des Produits et/ou Logiciels et/ou Services défectueux par Brüel & Kjær au Client au cours de l'année de réclamation.
- 14.3 Aucune action résultant des présentes au titre de la garantie contractuelle ne pourra être engagée à l'encontre de Brüel & Kjær France après l'expiration d'un délai d'un an suivant la livraison des Produits et/ou Logiciels.
- 15 - **Droits de Propriété Intellectuelle**  
15.1 La vente des Produits, Logiciels ou des Services n'emporte au bénéfice du Client aucun transfert de droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits ou aux Logiciels ou des droits développés dans le cadre de l'exécution des Services. Tous les documents de travail, données, fichiers, rapports, plans, dessins, croquis, outils, articles, inventions, améliorations, modifications apportées aux Produits, et tous autres documents en rapport avec les Produits, Logiciels ou les Services demeurent la propriété exclusive de Brüel & Kjær France. Le Client s'engage à n'en faire aucun usage susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Brüel & Kjær France.
- 15.2 En cas de poursuites du Client pour atteinte au droit de propriété intellectuelle d'un tiers du fait de l'utilisation des Produits et Logiciels, Brüel & Kjær France garantit le Client contre toutes condamnations, pertes, frais engagés, dans les limites fixées à l'article 13 ci-dessus, à la condition que (i) le Client informe, sans délai, Brüel & Kjær France de toute demande, réclamation ou action engagée à son encontre (ii) que Brüel & Kjær France ait la maîtrise de la procédure et de toutes les négociations, et que le Client lui apporte aide et assistance à cet égard, (iii) le Client ne s'engage dans aucune transaction, ni ne consente aucune indemnisation sans l'accord préalable et écrit de Brüel & Kjær France, (iv) le Client ne commette rien qui puisse réduire ou éteindre les droits de Brüel & Kjær France notamment au titre de son contrat d'assurance, (v) le Client prenne toute mesure nécessaire pour limiter le dommage et le montant des réparations encourues, et accepte à ce titre le remplacement de tout ou partie des Produits litigieux. Cette garantie sera également exclue si l'atteinte aux droits des tiers résulte d'une modification des Produits et Logiciels effectuée par le Client sans l'accord écrit de Brüel & Kjær France ou sans son assistance, de l'incorporation aux Produits ou aux Logiciels d'une pièce non fabriquée par Brüel & Kjær France ou d'une utilisation des Produits ou des Logiciels non-conforme aux prévisions contractuelles, et qui n'a pas été expressément acceptée par écrit par Brüel & Kjær France.
- 16 - **Force Majeure**  
Brüel & Kjær France ne sera en aucun cas tenue responsable de toute perte ou dommage liés au retard ou à l'annulation des livraisons du fait d'un événement qui échappe au contrôle de Brüel & Kjær France, notamment en cas d'incendie, guerre, tremblement de terre, inondation, rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à Brüel & Kjær France.
- 17 - **Résiliation**  
En cas de manquement d'une partie à ses obligations, le présent contrat pourra être résilié de plein droit, au choix de l'autre partie, à l'expiration d'un délai de 30 (trente) jours à compter d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse.
- 18 - **Fin du Contrat**  
Au terme du contrat, qu'elle qu'en soit la cause, chaque partie devra restituer à l'autre tous les biens et documents lui appartenant et ne pourra conserver de copies.
- 19 - **Confidentialité**  
Chacune des parties s'engage à garder confidentiels les informations et documents qui lui sont communiqués pendant l'exécution du contrat.
- 20 - **Exportation du matériel**  
Pour les produits soumis au contrôle de la destination finale, le Client, avant de les exporter, s'engage à obtenir l'accord des autorités compétentes.
- 21 - **Droit applicable - Attribution de juridiction**  
21.1 Les présentes conditions générales ainsi que les actes qui en seront la conséquence seront soumis au droit français. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises aux présentes est expressément écartée.
- 21.2 Tout litige survenant entre Brüel & Kjær France et ses Clients, et notamment tout différend concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux du siège social du vendeur.